



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LA BRESSE (VOSGES)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL**

OFFICE DE TOURISME ET LOISIRS DE LA BRESSE HAUTES-VOSGES

COMPTE-RENDU PAR EXTRAIT

de la séance ordinaire du 23 avril 2019

Nombre effectif légal des membres du Conseil d'Administration	18
Nombre des membres présents	14
Nombre des membres votants	14

□□□□□□□□□□□□□□

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois Avril, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme et Loisirs de LA BRESSE Hautes-Vosges, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas REMY, en session ordinaire.

Membres présents :

Elus :

Monsieur Hubert ARNOULD, Maire

Monsieur Nicolas REMY, Président

Madame Maryvone CROUVEZIER, Vice-Présidente

Monsieur Ludovic CLAUDEL, Vice-Président

Madame Nelly LEJEUNE, Madame Fabienne MOREL, Monsieur Loïc POIROT,

Madame Nadia RABANT, Madame Liliane MENGIN.

Socioprofessionnels :

Monsieur Hervé PIERREL, Madame Laurence CLAUDON, Monsieur Roger REY,

Monsieur Simon MAZO, Monsieur Gérard DUMAINE.

Absent(e)s excusé(e)s :

Madame Alexandra GIRARD, Monsieur Arnaud BORY, Monsieur Régis LAURENT

*Monsieur Nicolas REMY, Président, salue l'assemblée et procède à l'appel.
Il désigne ensuite Madame Maryvone CROUVEZIEZR comme secrétaire de séance.*

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 19 MARS 2019

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 mars 2019 n'ayant reçu aucune observation, est approuvé.

FINANCES

▪ ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'INSTALLATION ET ÉQUIPEMENT DE TROIS HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS AU CAMPING DU HAUT DES BLUCHES

L'OTL de La Bresse souhaite installer et équiper le Domaine du Haut des Bluches de trois nouvelles Habitations Légères de Loisirs (HLL) en ossature et bardage bois afin d'enrichir l'offre à la location de ses équipements qui rencontrent un large succès auprès de la clientèle et afin de pérenniser les emplois.

Une consultation par procédure adaptée a été lancée en mars 2019 pour une remise des offres le 10 avril 2019, le marché est alloté en deux lots : un lot n°1 terrassement VRD espaces verts et un lot n°2 fourniture et installation des HLL pour un budget prévisionnel de 253 000 euros HT.

L'ouverture des plis a eu lieu le 11 avril dernier en commission des achats, les offres reçues ont été analysées. Le mardi 23 avril, la commission des achats se réunit de nouveau, pour proposer des décisions d'attribution de ces marchés.

Sur la base de ces propositions, le Conseil d'Administration est invité à délibérer en vue de prendre des décisions d'attribution sur ces deux lots et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les pièces de marché avec les entreprises retenues.

Pour le lot n°1, terrassement, VRD et espaces verts, la commission Achat propose de retenir l'entreprise MOLINARI SAS de 88310 CORNIMONT pour un montant de 85 177,50 € HT soit 102 213,00 € TTC, y compris les options (alimentation BT, enrobés, pavés engazonnés...);

Pour le lot n°2, fourniture et installation des HLL, la Commission propose de retenir l'entreprise BALLARIO REVEA de 81160 SAINT JUERY pour un montant de 170 907,00 € HT soit 205 088,40 € TTC (offre de base)
Ce prix fait suite à négociation dans le cadre du marché avec une remise 10 703 euros par rapport à la première offre.

Ce qui représente un total de 256 000€ HT pour une enveloppe initiale de 253 000€ HT car y sont rajoutées des options en VRD et terrassement mais certaines ne seront peut-être pas réalisées.

Une subvention du Conseil Départemental des Vosges a d'ores et déjà été attribuée pour un montant de 50 000€ ; l'attribution par la Région Grand Est de notre demande de subvention (30 000 euros) a été étudiée par la commission permanente le 26 avril 2019.

Le reste sera financé en auto-financement et avec un emprunt sur 10 ans de 135 000 euros.

Les travaux commenceront théoriquement en juin (terrassement, fondations), puis seront arrêtés durant la période estivale juillet-août et reprendront en septembre pour une livraison pour Noël 2019.

Les nouvelles HLL seront dans le même style que celles existantes, comme prévu dans le cahier des charges.

La question du bardage en composite type CanExcel, est alors posée, l'entretien du bois ayant tout de même un coût (devis de 25 000€ pour 6HLL). Il est décidé de rester sur un bardage bois, moins onéreux à l'achat qu'un bardage composite.

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité l'attribution des 2 lots aux entreprises MOLINARI et BALLARIO.

RESSOURCES HUMAINES

▪ **MODIFICATION DES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES AGENTS**

Le Président expose que les textes en vigueur fixent un cadre général pour le remboursement des frais de déplacements temporaires des agents et qu'il appartient au Conseil d'Administration de délibérer sur les modalités de remboursement suite à une évolution récente de ces textes (décret et arrêtés du 26 février 2019). Il s'agit là d'une revalorisation des remboursements (exemple de revalorisation pour les frais kilométriques : 0.29€ au lieu de 0.25€/km)

Il propose donc les modalités de remboursement suivantes :

- Frais kilométriques : application des barèmes en vigueur (Base Mappy – trajet le plus court)
- Repas : application du barème en vigueur (pour mémoire 15.25 euros à ce jour)
- Nuitées : Remboursement au réel sur présentation de justificatifs dans la limite des montants fixées par les textes soit un maximum de 70 euros par nuitée (90 euros pour un hébergement dans une ville de plus de 200 000 habitants ou dans les Communes de la métropole du Grand Paris, 110 euros pour un hébergement à PARIS et 120 euros pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite)
- Frais de parking, SNCF, bus, tramway, métro, taxi, péage autoroute, etc : au réel sur production de justificatifs.
- En cas d'utilisation du véhicule de service avec ordre de mission, remboursement des frais de carburant sur présentation de justificatifs.

Le Conseil d'Administration approuve ces conditions de remboursement à l'unanimité.

▪ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR DES POSTES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Le Président expose qu'il convient de mettre à jour chaque année le tableau des effectifs concernant les postes pour accroissement saisonnier d'activité :

Ainsi, il propose de créer pour la saison estivale 2019 :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet – 30 heures (Haut des Bluches)
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet – 22 heures (Haut des Bluches)
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet – 28 heures (Haut des Bluches)
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet (Piscine)
-

Les postes d'adjoint technique à la piscine seront des renforts en caisse et au ménage.

Pour raison budgétaire, il n'est pas prévu de saisonnier à l'OT pour la saison estivale, un saisonnier ayant déjà été recruté cet hiver et un poste à 80% maintenu sur l'année.

Monsieur Hervé PIERREL déplore cette décision et demande à ce que des solutions soient étudiées pour permettre de garder l'OT ouvert en continu durant la saison estivale.

Monsieur Nicolas REMY en prend note, une analyse des fréquentations sera faite et ce point sera débattu en prochaine réunion de bureau de l'OT.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cette mise à jour.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (20 HEURES) ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (30 HEURES)**

Le Président rappelle que dans sa séance du 22 janvier 2019, le Conseil d'Administration avait délibéré sur la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20 heures) afin de tenir compte de l'évolution des besoins en termes d'entretien des locaux sur le Domaine du Haut des Bluches.

Compte-tenu des difficultés de recrutement sur les postes de saisonniers sur ce service, une nouvelle organisation a été pensée lors de la préparation budgétaire : le Président propose de renforcer le nombre d'heures du poste récemment créé et non encore pourvu en augmentant le temps de travail de 20 à 30 heures. Il n'y aura pas d'incidence sur la masse salariale s'agissant d'une réorganisation de l'organigramme.

Le Conseil d'Administration approuve cette modification à l'unanimité.

SPORTS ET LOISIRS

- **CONVENTION AVEC LE CLUB DE PLONGEE DE GERARDMER POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE POUR LEURS SEANCES D'ENTRAINEMENT.**

Le Conseil d'Administration a validé dans sa séance du 02 octobre 2018 les conditions d'accueil de différentes associations extérieures susceptibles d'utiliser notre piscine suite à la fermeture de celle de Gérardmer.

Le Club de plongée « Les Joyeux Tétards » a confirmé sa venue et a déjà commencé ses séances le 18 mars dernier.

Compte-tenu du fait que ces séances sont prévues hors présence de personnel OTL dans l'établissement (le lundi soir de 19h30 à 22h00), une convention définissant les conditions d'accès et d'utilisation des locaux est nécessaire.

Il est précisé que lors des premières séances, la fréquentation est d'une dizaine de personnes du club de plongée.

Une facture sera établie chaque trimestre en fonction du nombre d'entrées enregistrées.

En contrepartie de cette mise à disposition du bassin, le club proposera au public une journée découverte.

Le Conseil d'Administration valide cette convention à l'unanimité.

- **MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITE PRIVEE D'AQUAGYM POUR LES TOUJOURS JEUNES DE GERARDMER : POUR INFORMATION**

L'OTL a recruté depuis le 1er Avril dernier un nouvel MNS, M. Rémi GEORGE, qui vient pourvoir le poste vacant au sein de l'équipe en place. M. GEORGE exerçait jusqu'au 31 mars ses fonctions à la piscine de Gérardmer.

Suite à la fermeture pour travaux de cette dernière, il a proposé d'assurer une activité d'aquagym à destination des Toujours Jeunes de Gérardmer, ceux-ci étant demandeurs de pouvoir continuer cette activité dans notre établissement.

Une séance par semaine leur sera donc proposée le lundi hors vacances et jours fériés de 16h15 à 17h15 dans les mêmes conditions que pour les autres activités privées à savoir : 4.50 € par séance (encaissés par le MNS), entrée piscine en sus.

Comme les autres MNS, M. GEORGE a signé une convention de mise à disposition du complexe piscine qui précise les conditions d'exercice des activités privées, notamment le reversement à l'OTL d'une commission de 10 % des sommes encaissées à titre privé.

M. GEORGES est en CDD dans un premier temps jusque fin juin 2019, puis dans un second temps jusqu'au 31/12/2019.

DOMAINE DU HAUT DES BLUCHES

▪ ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT "LE CEDRE"

Il est proposé au Conseil d'administration d'adhérer au groupement d'achat "le cèdre" spécialiste de l'hôtellerie de plein air.

Cette adhésion permettra au Domaine du Haut des Bluches de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de certains équipements et biens de consommations courantes, denrées alimentaires, matériels d'entretien et autres spécifiques aux campings. Nous choisissons ensuite les produits qui nous intéressent.

Cette adhésion permettra également d'avoir des tarifs préférentiels notamment pour la fourniture de gaz.

Le montant annuel de la cotisation est de 727€ HT sur la base de nos besoins selon les offres proposées par les entreprises.

Ce contrat est signé pour un an et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la signature de ce contrat.

QUESTIONS DIVERSES

▪ ACTIONS SIVU TOURISME 1ER TRIMESTRE 2019 :

Voir document en annexe

▪ BUS HIVERNAL :

Un bilan de la saison 2018-2019 sera fait lors d'une réunion fin mai-début juin avec les différents acteurs concernés (Mairie, OTL, société de transport, conducteurs, hébergeurs...) afin de cibler les points faibles de cet hiver et optimiser la prochaine saison.

Les invitations vous parviendront prochainement.

▪ PREMIERE REFLEXION SUR UNE REORGANISATION FUTURE DE L'OT :


Nicolas REMY fait part d'une volonté de réorganiser l'OTL, à l'approche de la fin du mandat en 2020 et également le départ en retraite de Philippe POIROT. Ce travail de réflexion permettra d'anticiper les changements à venir et de définir les grandes lignes et projets du prochain mandat.

*Après avoir évoqué toutes les questions de l'ordre du jour, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.
La séance est levée à 19h40.*

DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 18 juin 2019 à 18h30
(Salle du Tilleul)

Le Président,
Nicolas REMY



La Vice-Présidente,
Maryvone CROUVEZIER

